

RÉSOLUTION 1

GUERRE À GAZA : LA SUISSE DOIT S'ENGAGER DU CÔTÉ DU DROIT INTERNATIONAL

Face à la catastrophe humanitaire sans précédent dans la bande de Gaza, le Conseil fédéral et le Parlement doivent s'engager pour le respect du droit international et un cessez-le-feu immédiat. Lors de leur Assemblée générale, les membres d'Amnesty Suisse ont également demandé à la Suisse de débloquer les fonds destinés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de garantir une aide continue. En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse ne doit pas se ranger du côté d'une partie belligérante dans ce conflit, mais uniquement du côté du droit international humanitaire. La maxime de ce dernier est d'accorder protection et assistance aux victimes de conflits armés.

Nous saluons le fait que la Suisse, en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU, ait voté en faveur de la résolution qui exige un cessez-le-feu immédiat, la libération inconditionnelle de tous les otages et une aide humanitaire pour Gaza. Notre pays doit maintenant aussi s'engager activement pour la mise en œuvre de cette résolution juridiquement contraignante et assumer sa responsabilité humanitaire. La Suisse a également le devoir d'empêcher un génocide imminent dans la bande de Gaza.

Les hésitations de la Suisse à financer l'UNRWA, alors que deux millions de Palestinien·ne·x-s souffrent de la faim, sont incompréhensibles et risquent de ternir l'image de la Suisse humanitaire. Nous demandons au Conseil fédéral et au Parlement de se prononcer en faveur d'un financement durable de l'UNRWA, dont le travail est irremplaçable.

Retenir l'intégralité du soutien à la principale organisation humanitaire dans la bande de Gaza sur la base d'accusations portées par Israël, et jusqu'à présent largement non étayées, est d'autant plus choquant que la Cour internationale de justice (CIJ) a constaté dans un jugement rendu en janvier que la population palestinienne de la bande de Gaza occupée est menacée de génocide.

La Suisse doit soutenir sans réserve la Cour pénale internationale et s'engager en faveur de la fin de l'impunité en Israël et dans la bande de Gaza occupée. Les responsables présumés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis par le Hamas et les autorités israéliennes doivent être traduit·e·x-s en justice.

Amnesty International appelle en outre les autorités suisses à ne pas réprimer les manifestations contre la guerre à Gaza. Les personnes doivent pouvoir exercer librement leur droit de manifester, y compris dans les universités. Amnesty International condamne fermement les discours de haine et la violence contre les communautés juives ou palestiniennes. Les autorités ont la responsabilité de poursuivre les actes de haine antisémite, anti-arabe et islamophobe chaque fois qu'ils se produisent. Toutefois, les actes d'individus ne doivent pas être instrumentalisés pour discréditer de manière générale les manifestations, pour servir de prétexte à la répression de protestations légitimes et pacifiques ou pour empêcher les manifestant·e·x-s de s'exprimer librement.